Mr. Mackenzie said they had every thing to do with the extinguishment of the Indian title. It was one of the conditions of obtaining possession of the Territory. The extinguishment of the half-breed title took one-sixth of the lands of the new Province and the extinguishment of the claims of the pure blooded Indians would take two-sixths of the entire area. There was half the Province gone. There were now 600,000 acres settled, and the Hudson's Bay Company, besides holding 10,000 acres in possession, claimed one-twentieth part of the land of the Province. Taking water and waste lands from the country there was absolutely little or nothing left for emigrants to settle upon. That would be the result of the policy of the Government. Before they proposed to extinguish the half-breed title the House ought to know what the Government intended to do with the Indian title. With regard to the pressure of the English Government for the consideration of this claim, gentlemen on his (Mr. Mackenzie's) side of the House were always at a disadvantage in those matters. He had moved for the production of correspondence with the Imperial Government in this matter, but it had never been laid before the House, and, so far as they were concerned, it had no existence. He advocated the policy that the half-breeds who were the head of a family should have the title of 200 acres of land, and that a white settler should be put on the same footing. By that means they would avoid the possibility of keeping land in reserve for an indefinite time, and would promote its settlement. The fact that the hon, member for North Lanark consented in 1868 to the Hudson's Bay Company's land reserve was not a bar to his making objections now; it ought to be remembered that the propositions of Lord Granville were accepted by the two Canadian delegates as that of an arbitrator whose decision both parties were bound to accept. He (Mr. Mackenzie) would rather have paid a large sum of money to the Company, and not have granted the land, but under the circumstances he did not hesitate to say the Government, when negotiating for the transfer of the Territory, had acted in a most wise and liberal manner, and although opposed to the Government of the day, he took occasion last Session to thank them for the manner in which they had conducted that transfer. The Finance Minister was but a recent addition to the Cabinet, and he might almost say to the population of the country. It ill became the hon. gentleman to berate the hon. Minister of Militia for locking up the lands of the country. The new members of the Cabinet seemed to forget not only de propriété des Indiens lesquels devront faire l'objet d'un traité avec ces derniers.

M. Mackenzie dit qu'ils ont tout ce qu'il faut pour l'extinction du droit de propriété des Indiens qui constitue l'une des conditions de la prise de possession du Territoire. Il a fallu un sixième des terres de la nouvelle province pour abolir les droits de propriété des Métis et il faudra un tiers de la région entière pour satisfaire aux revendications des Indiens authentiques. Voilà partie la moitié de la province. Maintenant que ces 600,000 acres sont affermées, la Compagnie de la baie d'Hudson, déjà en possession de 10,000 acres, revendique le vingtième des terres de la province. Enlevons les terres incultes et les étendues d'eau et il ne reste à peu près rien pour l'établissement des immigrants. Tel est le résultat de la politique gouvernementale. Avant de proposer l'abolition du titre de propriété des Métis, la Chambre devrait savoir ce que le Gouvernement a l'intention de faire du titre de propriété des Indiens. Par suite des pressions du Gouvernement anglais concernant l'étude de cette réclamation, les membres de son parti (M. Mackenzie) sont toujours en position désavantageuse sur ces questions. La correspondance échangée avec le Gouvernement impérial sur la question, et dont il a demandé la production, n'a jamais été présentée à la Chambre et n'existe pas pour eux, à toutes fins pratiques. Il préconise l'octroi d'une propriété de 200 acres aux Métis chefs de famille et le même traitement aux colons blancs. Comme il ne serait plus possible de garder des terres en réserves pendant un temps indéfini, on favoriserait la colonisation du même coup. Le fait que le député de Lanark-Nord ait consenti en 1868, à réserver une terre concédée à la Compagnie de la baie d'Hudson, ne l'a pas empêché de poser des objections maintenant. Il faut se rappeler que les propositions de lord Granville ont été reçues par les deux délégués canadiens comme la décision d'un arbitre que les deux parties devaient accepter. Il (M. Mackenzie) aurait préféré verser une importante somme d'argent à la Compagnie sans concéder de terrains, mais dans les circonstances, il n'hésite pas à affirmer que le Gouvernement a agit sagement et libéralement en négociant le transfert du Territoire et que, malgré son opposition au Gouvernement au pouvoir, il a saisi l'occasion, lors de la dernière session, de les remercier pour la façon dont on a effectué le transfert. Le ministre des Finances est un nouvel arrivé au Cabinet, voire même au pays, si l'on peut dire, et il est malvenu de reprocher l'immobilisation des terres du pays à l'honorable ministre de la Milice et de la Défense. Les nouveaux membres du Cabinet semblent oublier non seulement les sentiments, mais aussi les actions de leurs col-